

Une question, des infos? ...un site internet, des permanences

www.sit-syndicat.ch

► Permanences syndicales:

- sans rendez-vous, ouverte à tout le monde
- mardi de 10h30 à 13h30 et mercredi de 15h à 18h

► Réception téléphonique

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (vendredi jusqu'à 17h)

► Rendez-vous personnalisés pour les membres



16 Rue des Chaudronniers - CP 3287 - 1211 Genève 3 - tél: 022 818 03 00

Bulletin ci-dessous à découper et à renvoyer à l'adresse postale du SIT

Oui, j'adhère au SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts

Nom	Prénom		
Né-e le	Sexe	N° AVS	
Nationalité	Permis		
Adresse (+ c/o)			
N°postal	Localité	Tél. fixe	Tél. portable
Adresse e-mail		Employeur/entreprise	
Profession exercée	Taux d'occupation	%	Salaire brut

Je désire payer ma cotisation tous les: 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois
(entourer ce qui convient)

Le montant de la cotisation est mensuel.

Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Genève, le

Signature

Barème cotisation SIT (environ 0,7% du salaire brut)

Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle	Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle
☐ mois de 1'200.-	8,40.-	☐ de 3'601.- à 3'900.-	27,30
☐ de 1'201.- à 1'500.-	10,50	☐ de 3'901.- à 4'200.-	29,40
☐ de 1'501.- à 1'800.-	12,60	☐ de 4'201.- à 4'500.-	31,50
☐ de 1'801.- à 2'100.-	14,70	☐ de 4'501.- à 4'800.-	33,60
☐ de 2'101.- à 2'400.-	16,80	☐ de 4'801.- à 5'100.-	35,70
☐ de 2'401.- à 2'700.-	18,90	☐ de 5'101.- à 5'400.-	37,80
☐ de 2'701.- à 3'000.-	21.-	☐ de 5'401.- à 5'700.-	39,90
☐ de 3'001.- à 3'300.-	23,10	☐ de 5'701.- à 6'000.-	42,00
☐ de 3'301.- à 3'600.-	25,20	(et ainsi de suite)	

Personnel des Établissements publics pour l'intégration (EPI)



**Les enjeux syndicaux et l'action du SIT
au sein des EPI, des secteurs du social,
de l'éducation spécialisée, de la réinsertion ...**

Sit syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs

www.sit-syndicat.ch

16 Rue des Chaudronniers - CP 3287 - 1211 Genève 3 - tél: 022 818 03 00

Adhérer au SIT, **c'est renforcer l'action collective de milliers de** **salarié-e-s uni-e-s dans la défense de leurs droits.**

Se syndiquer, c'est :

- ▶ s'informer et comprendre
- ▶ comprendre les enjeux et se responsabiliser
- ▶ débattre et peser sur les choix et les décisions
- ▶ renforcer l'action collective du personnel
- ▶ participer activement à l'évolution des professions
- ▶ bénéficier de formations syndicales concernant les conditions de travail et les droits syndicaux
- ▶ renforcer le rôle du syndicat
- ▶ bénéficier d'un espace collectif pour faire entendre des préoccupations, des idées
- ▶ être solidaire

Et c'est aussi:

L'action collective

- ▶ Un souci de rapporter le point de vue des collègues, de représenter l'ensemble des salarié-e-s de l'institution, quel que soit son statut et sa fonction, dans l'intérêt de tous, des conditions de travail et des prestations.
- ▶ Régulièrement, le SIT organise des rencontres entre ses membres, des Assemblées générales du personnel, en collaboration avec l'autre syndicat représentatif du personnel (le SSP). Il s'agit de présenter et de rendre compte de notre action syndicale, d'organiser collectivement le personnel dans la défense de ses intérêts.
- ▶ Le SIT est bien représenté au sein de la délégation du personnel et syndicale des EPI. Il participe aux rencontres régulières avec la direction (espace de concertation mensuels). Le SIT

est également représenté au Conseil d'administration par l'élu du personnel.

- ▶ Le SIT développe son action syndicale dans l'ensemble des services publics et subventionnés afin d'améliorer les conditions de travail. De par sa connaissance du terrain il est en mesure de permettre des échanges, de comprendre les enjeux des secteurs publics et parapublics subventionnés.

Le SIT n'est rien sans l'action concrète de ses membres !

La défense individuelle

- ▶ Le SIT accompagne ses membres qui rencontrent des difficultés, les conseille et les défend en cas de besoin.

Pourquoi devenir membre du SIT ?

- ▶ Parce que le SIT est un syndicat interprofessionnel. Il est représenté dans tous les secteurs professionnels et regroupe les salarié-e-s de tous les métiers du privé comme du secteur public.
- ▶ Parce que c'est un syndicat indépendant de tout parti politique et de toute confession. C'est donc lui seul qui décide de ses orientations (par ses membres et ses instances composées des membres du syndicat).
- ▶ Parce que ses structures sont démocratiques et participatives.
- ▶ Parce qu'avec environ 10'000 membres, le SIT a acquis une expérience et un savoir faire solides.
- ▶ Parce que les orientations du SIT mettent l'accent sur le respect de toute personne. En particulier, l'unité et la solidarité entre les personnes d'origines suisses et étrangères sont fondamentales pour le SIT.

► Parce que le SIT est membre très actif du Cartel intersyndical de la fonction publique et un acteur important des négociations centrales avec les autorités politiques (négociations salariales, classes de fonctions, caisses de pensions, défense des subventions, etc.) dont dépendent les établissements publics autonomes et subventionnés.

► Parce que la promotion de l'égalité dans les faits est un axe central du syndicat...

Et aussi... :

► Pour Participer à l'amélioration des conditions de travail, car rien n'est acquis ni ne peut se faire tout seul.

► Pour Réfléchir ensemble sur l'organisation et le sens du travail social et éducatif. Nous réunissons régulièrement nos membres afin de :

- s'interroger sur la qualité et l'avenir de la profession (normes d'encadrement, effectifs, validation des acquis, nouveaux métiers, etc.)
- défendre et améliorer nos conditions de travail (salaires, vacances, récupérations, travail de nuit, formation, etc.)
- être acteur-trice du changement, se trouver en amont des décisions.

► Pour Garantir la prise en compte de chaque catégorie de personnel. Toutes les fonctions méritent une attention particulière.

Les enjeux syndicaux et l'action du SIT dans le secteur social, subventionné, aux EPI :

► Des négociations et rencontres régulières avec l'employeur. Des échanges réguliers avec le département subventionneur et les autorités, concernant les prestations, les subventions, les conditions de travail et le contrat de prestations qui détermine les objectifs et les moyens dévolus aux EPI ;

► Un souci de suivi des effectifs en personnel et de la qualité de l'encadrement des bénéficiaires des prestations des EPI. Les EPI, créés en 2008, issus de la fusion de plusieurs institutions (EPSE, CIP, foyers-ateliers des HUG, la FHP,...) ont brassé passablement de pratiques. Le SIT défend la qualité des prestations et des savoir-faire, trop facilement relégués par les incessantes réorganisations des EPI ;

► Le SIT est attentif au suivi des effectifs en personnel. Dans un contexte de réduction des moyens et budgets, il dénonce les économies faites par l'engagement de personnel « meilleur marché » non justifié. Il défend la stabilisation du personnel. Il dénonce la plé-

thore d'emplois précaires et exige leur engagement ferme selon les statuts du personnel ;

► Veiller à la bonne **intégration des nouvelles professions** du social et de la santé au sein des équipes et exiger la négociation des cahiers des charges ;

► Assurer un **accès à la formation professionnelle** et certifiante pour toutes et tous (validation des acquis, formation en cours d'emploi, etc.) y compris pour les personnes engagées en emploi de solidarité, de manière à garantir des meilleurs chances professionnelles et salariales ;

► Donner de meilleures conditions de travail et de protection aux **apprenti-e-s et stagiaires** ;

► La mise en place de véritables mesures de **prévention de la santé et de la sécurité** du personnel.

Les membres du SIT actifs ou non reçoivent régulièrement des informations